



NOM :

## ➤ HORAIRES ET PERIODES D'OUVERTURE

Le Centre d'Animation accueille les enfants :

Les mercredis : de 11h30 à 18h30

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16h30 à 18h30

Les vendredis : de 13h30 à 16h30

Les vacances scolaires sauf jours fériés :

**En journée avec repas:** de 8h00 à 18h30. **En demi-journée repas:** 8h00-13h30 ou 12h00-18h30.

**En demi-journée:** de 8h00 à 12h00 et/ou de 13h30 à 18h30

## ➤ CENTRE D'ANIMATION, PÔLE ADMINISTRATIF

L'accueil du Centre d'Animation est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le Centre d'Animation est situé à :

Centre d'Animation  
273 allée des Erables  
69700 Montagny  
Tél : 06 18 05 12 43

Courriel : [montagny.animation@alfa3a.org](mailto:montagny.animation@alfa3a.org)

Le Centre d'Animation est couvert par l'assurance MMA.

## ➤ MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les enfants sont accueillis dès 3 ans, jusqu'à 12 ans. La fiche sanitaire ainsi que le règlement intérieur doivent être dûment remplis et signés. Les pièces nécessaires à l'inscription sont le numéro d'allocataire C.A.F ou avis d'imposition ou de non-imposition des ressources de l'année N-2, le numéro de sécurité sociale et le carnet de santé avec les vaccinations à jour. L'inscription est valable dès que le dossier est complet.

⚙ **Préinscriptions :** L'effectif d'accueil étant limité (cf. à la capacité d'accueil des locaux et au taux d'encadrement), un responsable légal doit procéder à une préinscription de l'enfant (fiche d'inscription servant de support) avant chaque période au Centre d'Animation. Aucune préinscription n'est prise par téléphone. Toute modification pourra s'effectuer par courriel.

⚙ **Annulation :** Elle doit être faite 48 heures à l'avance pour les mercredis et vacances scolaires dans la mesure où un repas est fourni. Elle doit être faite 24 heures à l'avance pour le périscolaire et les TAP. Une annulation le jour même devra être justifiée en présentant un certificat médical.

⚙ **Exclusion :** Un enfant pourra être exclu du Centre d'Animation après plusieurs rappels à l'ordre et une entrevue avec les familles suite à un comportement dangereux pour lui ou pour le groupe et ou en cas de non-paiement des factures.

## ➤ FACTURATION

Le coût de l'activité est basé sur la grille tarifaire ci-dessous selon votre quotient familial. Une facture qui précise le nombre de demi-journées et/ou de journées d'accueil est établie aux familles. La facture est envoyée à la fin du mois.

Tarifs pour l'accueil du mercredi et des vacances		
Quotient Familial	Tarif Horaire	Prix du repas
QF < 510 €	1.16 €	3.00 €
QF de 511 à 810	1.27 €	3.00 €
QF de 811 à 1110 €	1.38 €	3.00 €
QF de 1111 à 1410 €	1.51 €	3.00 €
QF > 1411€	1.90 €	3.00 €

Tarifs pour les TAP	
Quotient Familial	Tarif de l'après-midi 13h30 à 16h30
QF < 810 €	6.00 €
QF de 811 à 1410 €	7.50 €
QF > 1411 à 1110 €	9.00 €

Tarifs pour le périscolaire		
Quotient Familial	Tarif à la demi-heure	Tarif à la séance
	16h30-18h30 11h30-12h30	Aide aux devoirs
QF < 810 €	0.50 €	2.00 €
QF de 811 à 1410 €	0.70 €	2.50 €
QF > 1411 à 1110 €	0.90 €	3.00 €

### ➤ LOCAUX

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que les TAP et le périscolaire du vendredi s'effectuent dans les locaux situés au 273 allée des Erables. Le périscolaire du lundi, mardi et jeudi se fait dans les écoles (Ecoles des Landes et Ecole du Bas).

### ➤ ALIMENTATION

⊗ **Déjeuners:** Lors de l'inscription, il est demandé aux familles de préciser le régime alimentaire de l'enfant.

Le Centre de Loisirs commande les repas au traiteur « Saveurs à l'Ancienne ». Les menus sont affichés dans le hall d'entrée du Centre d'Animation.

⊗ **Goûters:** Le Centre de Loisirs fournit le goûter de l'accueil du mercredi et des vacances scolaires.

### ➤ SANTÉ DE L'ENFANT

⊗ **Allergies, Particularités liées à la santé de l'enfant :** Au moment de l'inscription, les parents doivent par le biais de la fiche sanitaire nous signaler tout problème (antécédent et actuel) de santé de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité. En cas de PAI, il est impératif de nous joindre le document.

⊗ **Prise de médicaments :** La prise de médicaments au Centre d'Animation est interdite. Toutefois, si un médicament devait être donné à titre exceptionnel, il ne pourrait l'être qu'avec **une ordonnance du médecin et une demande écrite, datée et signée des parents** (exemple: ventoline...).

⊗ **En cas de maladie,** le responsable du Centre peut demander aux parents de venir récupérer l'enfant s'il juge que l'état de santé de celui-ci est préoccupant.

⊗ **En cas d'urgence,** le responsable fait appel aux services d'urgence et avise aussitôt les familles.

### ➤ AUTORISATION DE SORTIES

⊗ Les enfants ne peuvent partir qu'avec les personnes mentionnées sur la fiche sanitaire.

⊗ A titre exceptionnel, une tierce personne pourra venir récupérer l'enfant **uniquement si l'équipe d'animation a été prévenue par le représentant légal**. La personne devra être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter un justificatif d'identité.

### ➤ AFFAIRES PERSONNELLES DE L'ENFANT

Nous conseillons aux familles de marquer le nom de l'enfant sur l'ensemble des vêtements. Le Centre n'est pas tenu responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux, ni objet de valeur (bijoux, argent) ni jouet personnel.

Je soussigné

Fait-le.....

certifie avoir lu le règlement intérieur et en accepte les modalités.

**Signature du représentant légal**